

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Juin 2017**

**OBJET :** Partenariat Ville de Marseille 2016-2019 - Programme de rénovation des façades en centre-ville : 2ème répartition de subventions - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'accorder à la Ville de Marseille un montant total de subventions de 73 775 € au titre du partenariat pour l'année 2017 conformément aux détails joints en annexes 1 et 2, sur un montant subventionnable global de 92 219 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Ville de Marseille, la convention de partenariat, selon le projet prévu à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 3 du rapport.

Cette action sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOpte**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**